

Afin que la commune puisse prendre correctement en considération les difficultés de santé de votre enfant sur les temps de cantine, nous avons besoin d'établir un PAI.

Un seul exemplaire est à établir pour les enfants en garde alternée, mais **les documents doivent être signés par les deux parents.**

Les informations demandées ci-dessous sont utilisées exclusivement par les services municipaux pour la constitution de votre dossier administratif. En application de la loi 78-17 du 06/01/1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du règlement général sur la protection des données 2016/679 du 27/04/2016 (RGPD), chaque personne dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations collectées. Ce droit peut être exercé auprès du service scolaire de la commune.

Autorisation de partage d'informations avec les services affiliés : OUI NON

Renseignements concernant l'enfant

Nom : Prénom :

Sexe : M F

Date de naissance : Age :ans Poids :

Etablissement Scolaire : Classe :

Renseignements concernant les responsables légaux de l'enfant

Noms et prénoms des responsables légaux :

.....

Tél portable : Tél travail :

.....

Tél portable : Tél travail :

Avis médical A FAIRE REMPLIR PAR LE MEDECIN

Je soussigné (e), Nom : Prénom:

Tél :

Médecin traitant Médecin spécialiste (indiquer la spécialité)

.....

Certifie avoir examiné l'enfant et qu'il présente au niveau alimentaire :

une allergie une intolérance Précisez :

.....
.....

....

et/ou la pathologie suivante :

.....
.
.....
.

Fait à, le

Signature et cachet du médecin

PROTOCOLE D'INTERVENTION EN CAS D'URGENCE

**à renseigner obligatoirement par le médecin
prescripteur du PAI Dès les premiers signes :**

- Appeler le SAMU (15 ou 112) et se conformer aux prescriptions du médecin urgentiste :
- Prévenir les parents
- Noter la date et l'heure du début des signes présentés par l'enfant
- Noter la date et l'heure des médicaments donnés
- Rester à côté de l'enfant.

Signes présentés par l'enfant, classés dans l'ordre croissant de gravité	Mesures à prendre

Fait à

Le.....

Signature et cachet du médecin :

A remplir par les services concernés

Après examen médical nous émettons un avis :

favorable

défavorable

à l'admission de l'enfant à la cantine.

Cependant en cas d'allergie ou intolérance alimentaire les parents devront mettre à disposition un panier repas.

Demande de la famille

Nous soussignés,

Nom :Prénom :

lien de parenté :

Nom :Prénom :

lien de parenté :

Demande que toute personne en charge de mon enfant :

.....

Pendant la cantine et la pause méridienne lui administre le traitement désigné dans le PAI.

Nous nous engageons à fournir la (les) trousse(s) de secours pour chaque service, marquée(s) au nom de l'enfant, et contenant les médicaments, dans leurs boîtes d'origine, prévus au PAI.

Année Scolaire :	
Classe :	
Restaurant Scolaire	
Qualité	Signatures :
Le responsable du restaurant scolaire : - Agent(s) de service : - - - - - - - -	
Date	Date
Signature des responsables légaux :	Le Maire Michelle NUGUET

RECOMMANDATION ET PRECONISATION

PANIER REPAS

Parents, merci de conserver une copie de ce document

Pour les enfants présentant des allergies ou intolérances alimentaires ou autres pathologies, et sur préconisations médicales.

Les parents s'engagent à fournir :

- la totalité des composants du repas,
- les ustensiles et couverts sur précision de l'allergologue (des couverts jetables peuvent être envisagés),
- les boîtes hermétiques destinées à contenir les aliments,
- la glacière nécessaire au transport avec les **blocs de glace** pour maintien au froid, 2 sacs alimentaires plastiques : l'un pour le stockage, l'autre pour le retour.

Préconisations à respecter par les parents pour le conditionnement du repas :

- Mettre les aliments dans des boîtes hermétiques susceptibles de supporter la remise en température au four à micro-ondes,
- Dans le cas d'une préparation du repas la veille au soir, stocker le sac contenant le repas en le déposant immédiatement au réfrigérateur réglé entre 0° et +4°.

Préconisations à respecter par les parents pour le transport du repas :

Le sac contenant les boîtes sera transporté dans une glacière avec un pain de glace ou un bloc réfrigérant (deux pendant les saisons chaudes). Respecter la chaîne du froid (ex : limiter la durée du séjour de la glacière dans la voiture).

Stockage dans le restaurant scolaire :

Le panier-repas sera amené par les parents ou l'élève au restaurant scolaire. Il sera mis au réfrigérateur sur une étagère spécifique par le responsable du restaurant scolaire.

Consommation :

L'enfant ne consommera que les aliments fournis par les parents, sous la surveillance des agents de service signataires du PAI.

S'il existe un besoin de remise en température de l'aliment, celle-ci peut s'effectuer dans un four à micro-ondes situé dans le réfectoire et non dans la cuisine. Celui-ci sera nettoyé rapidement après utilisation. La boîte contenant les aliments sera réchauffée à demi-fermée.

Retour :

Les boîtes et couverts seront rendus aux parents dans le sac prévu à cet effet. En cas de réaction allergique au cours du repas : le repas sera conservé et pourra faire l'objet d'une enquête allergologique.

Important : Comme pour tout produit alimentaire, le contenu de la boîte à provisions peut faire l'objet d'un contrôle vétérinaire, à la demande du chef d'établissement ou de la collectivité.

Date :

Signature des responsables légaux :